

**Crédit CFC Foncier
du Cameroun**

DECISION N°3828/2025/CFC/DG/DAG/SDPA/SMA DU 12 SEPT 2025.....PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/CFC/CIPM/2025 DU 17/07/2025 POUR LA COUVERTURE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE, EVACUATION SANITAIRE ET RAPATRIEMENT DU PERSONNEL DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN ET MEMBRES DE LEURS FAMILLES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2025 ET 2026

- Vu** la Constitution
- Vu** la Loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu** la Loi 2017/011 du 12/07/2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu** le Décret n°77/140 du 13 mai 1977 portant création et organisation du CFC, modifié et complété par le Décret n° 81/236 du 17 juin 1981 ;
- Vu** le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2012/084 du 09 mars 2012 portant nomination de Monsieur **MISSI Jean-Paul M à N** au poste de Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun ;
- Vu** le Décret n° 2012/085 du 09 mars 2012 portant nomination de Monsieur **TJONOG Jean-Calvin** au poste de Directeur Général Adjoint du Crédit Foncier du Cameroun ;
- Vu** le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/CFC/CIPM/2025 DU 17/07/2025 pour la couverture d'assurance maladie, assistance, évacuation sanitaire et rapatriement du personnel du Crédit Foncier du Cameroun et membres de leurs familles au titre des exercices budgétaires 2025 et 2026

DECIDE

Article 1^{er}: Le marché consécutif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/CFC/CIPM/2025 DU 17/07/2025 pour la couverture d'assurance maladie, assistance, évacuation sanitaire et rapatriement du personnel du Crédit Foncier du Cameroun et membres de leurs familles au titre des exercices budgétaires 2025 et 2026 est attribué à l'entreprise ci-après :

N°	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	ZENITHE INSURANCE S.A BP : 1540 Douala Tel : (+237) 233 43 41 32	Deux cent dix-huit millions quatre cent trente-huit mille neuf cent un virgule soixante-trois (218 438 901,63)	Vingt-quatre (24) mois

Article 2: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP
- CA CFC
- ARMP (JDM)
- Président CIPM
- Chrono
- Affichage
- Intéressés.

